

*Initiatives ministérielles*

À mon avis, il importe de comprendre, autant pour les députés que pour les Canadiens qui suivent le débat, que les paiements de transfert, soit les fonds versés pour la santé, l'éducation et le Régime d'assistance publique du Canada, totalisent 39 milliards de dollars. En gros, ce sont 8 milliards de dollars au titre de la péréquation, 20 milliards pour le financement des programmes établis et 7 milliards pour le RAPC. Ces montants totalisent 35 milliards de dollars. Les 4 milliards restants représentent différents autres paiements de transfert.

Ces trois grands programmes que j'ai mentionnés comptent donc pour environ 90 p. 100 des paiements de transfert, ce qui est évidemment très important.

Le projet de loi porte surtout sur la péréquation, et indirectement seulement sur les deux autres types de paiements. Comme vous le savez, nous reconduisons habituellement les ententes pour des périodes de cinq ans. Cependant, le projet de loi ne porte que sur deux ans parce que l'on nous a dit qu'un examen était en cours.

Ce qui me préoccupe, c'est qu'aucun délai précis n'ait été fixé pour effectuer cet examen. J'exhorte le gouvernement à rendre le processus d'examen plus transparent, à en préciser les grandes lignes, à faire connaître ses objectifs, à faire savoir qui sera appelé à participer à l'examen et à fixer un délai précis pour les travaux.

Je crois que cela est très important parce que l'on suppose que l'examen sera terminé avant qu'il soit nécessaire de modifier à nouveau la loi.

[Français]

Puisque ces programmes ont un impact très important sur l'ensemble du pays, le Canada y incluant le Québec, évidemment, il est extrêmement important d'être absolument sûr de ce qui se passe au point de vue de l'évaluation qui se fait en ce moment. Quand cela se terminera-t-il? Quelles en seront les implications? Que veut-on faire exactement?

[Traduction]

J'ai remarqué aussi que ce projet de loi visait à changer l'année de référence 1987-1988 pour la remplacer par 1992-1993. J'attire votre attention là-dessus parce que ce changement aura pour effet de supprimer le plafond pour cette année.

La question que l'on se pose automatiquement, c'est celle de savoir pourquoi on a apporté ce changement. C'est tout à fait obscur. Je n'ai pas réussi à me l'expliquer et quand j'ai soulevé la question, je n'ai pas obtenu une réponse satisfaisante.

Je voudrais féliciter le gouvernement d'avoir apporté quelques améliorations. Citons les mesures de nature fiscale qui visent à actualiser et à améliorer la capacité financière des provinces. C'est une amélioration importante, car les provinces qui ne sont pas aussi riches que les autres, relativement parlant, seront certainement considérées d'une façon plus juste en ce qui a trait à ces paiements de transfert. En fait, elles vont recevoir un transfert de 200 millions de dollars en réparation de l'injustice dont elles ont été victimes par le passé.

Cette mesure tient compte également des préoccupations des provinces quant aux liens entre le Financement des programmes établis et la péréquation. Il existe effectivement une interaction importante entre ces deux programmes. Cette mesure aura un effet rétroactif et sera mise en oeuvre pour répondre aussi aux besoins futurs. C'est une amélioration réelle à laquelle j'applaudis.

On prévoit aussi un cadre détaillé pour les ententes administratives portant sur divers systèmes fiscaux. Je comprends le désir du gouvernement d'établir une entente-cadre pour les provinces qui veulent harmoniser certains systèmes fiscaux avec la TPS, ce qui est possible.

Nous savons que le Québec a manifesté son intention d'harmoniser son système fiscal avec celui du gouvernement fédéral. Il est clair que cette entente doit être établie non seulement pour le Québec, mais aussi pour d'autres provinces qui le désirent.

Permettez-moi de dire brièvement un mot de la péréquation. C'est un système dont nous devons tous, en tant que Canadiens, comprendre l'importance.

Comme je l'ai déjà dit, nous avons parlé d'un transfert de 8 milliards de dollars et nous reconnaissons que la péréquation est vraiment la pierre angulaire du fédéralisme sur le plan économique. Sans la péréquation, il y aurait des disparités énormes dans le pays. De telles disparités existent déjà aujourd'hui, mais elles pourraient être encore bien plus grandes.

Ces paiements de transfert ont pour but de permettre d'offrir des services raisonnablement comparables pour des niveaux d'imposition comparables. Peu importe où l'on vit dans ce grand pays, on devrait payer des impôts comparables pour obtenir la même qualité de services normalement offerts ailleurs.

On saura peut-être qu'il y a sept provinces qui bénéficient de ce système à divers niveaux selon leurs richesses et qu'il y a trois provinces qui y contribuent, soit l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario. Toutes les autres provinces reçoivent quelque chose.